



Le 9 avril 2025

Le Maire de Lézignan-Corbières
Aux membres du Conseil municipal

ASS/GF/II/MG

Chers Collègues,

Je vous prie de bien vouloir participer à la séance du Conseil municipal qui se tiendra :

**Le mardi 15 avril 2025 à 18h
Au Palais des Fêtes, avenue Maréchal Foch**

Vous trouverez ci-dessous les questions portées à l'ordre du jour, accompagnées en pièces jointes des notes explicatives de synthèse conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales.

Conformément à l'article L. 5217-10-4 du même code, la note de synthèse relative au projet de budget principal et son annexe vous ont été transmises le 3 avril 2025 dernier, soit 12 jours francs avant la tenue de la séance du mardi 15 avril 2025.

Ordre du jour**Fonctionnement des institutions communales**

Désignation de la secrétaire ou du secrétaire de séance

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 20 mars 2025

Habitat et politique de la ville

2. Financement de projets retenus dans le cadre de l'appel à projets 2025 « Politique de la ville »

Culture

3. Mise à disposition d'un local privé pour une exposition d'œuvres artistiques liée au « Parcours citoyen 2025 » - Annexe

Économie et commerce de proximité

4. Aides à l'économie. Soutien à l'installation pérenne d'entreprises commerciales ou artisanales en centre-ville

Gestion des ressources humaines

5. Création d'un poste permanent de gestionnaire financier

Finances

6. Compte administratif 2024 Budget annexe assainissement (Modification) – Annexe
7. État des indemnités des élus – Annexe
8. Budget principal et Budgets annexes Eau potable et Assainissement 2025 et consolidation – Annexes
9. Fongibilité des crédits en fonctionnement et en investissement
10. Fixation du taux de la surtaxe Eau potable pour l'exercice 2025
11. Fixation du taux de la surtaxe Assainissement pour l'exercice 2025

Gestion du domaine communal

12. Acquisition de la parcelle AO N° 381 en vue d'une intégration future dans le domaine public communal (Modification) – Annexe
13. Vente d'un bien immobilier communal – Parcelle cadastrée AE 284 – Annexe

Énergie et climat

14. Motion relative à la réforme du cas « FACE » portée par le SYADEN et l'entente des syndicats d'énergies en région – Territoire d'énergie d'Occitanie (TEO)

15. Questions diverses

Je vous prie de croire, chers collègues, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Gérard FORCADA

